



**Juba IHADDADEN**

# FRANCE IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

## PAUSE DANS LA CORRECTION DU MARCHÉ EN 2024

**Avril 2025**

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ÉTUDES ÉCONOMIQUES GROUPE

# LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL EN FRANCE EN 2024

## SYNTHÈSE

### **Après une hausse rapide des taux d'intérêt à l'habitat entre mi-2022 et 2023, une baisse continue en 2024**

Les taux des crédits habitat ont connu une hausse rapide entre fin 2021 et fin 2023. Selon la Banque de France, les taux d'intérêt (hors assurance) des crédits nouveaux à l'habitat ont atteint 3,6% fin 2023, contre 1,1% en décembre 2021. Ils ont continuellement reculé depuis et ont atteint 3,14% en décembre 2024.

Le renchérissement du coût du crédit avait alors provoqué une forte baisse de la production de crédit habitat aux ménages. Sur l'année 2024, elle s'est établie à 144,1 Mds€, contre 166,4 Mds€ en 2023, soit une contraction de 13,4%. Durant le premier semestre 2024, la production a été de 64,9 Mds€, tandis qu'elle a rebondi au second semestre pour s'établir à 79,2 Mds€.

### **La correction du marché immobilier marque une pause**

Dans l'ancien, les transactions sur un an s'élèvent à 792 000 en 2024, soit une baisse de 9,2% par rapport à 2023. L'année a été marquée par une correction au premier semestre, puis une stabilisation au second semestre. La baisse des prix se poursuit, mais s'atténue (-2,1% en 2024, après -3,9% en 2023).

Dans le neuf promoteur, les réservations nettes annuelles se stabilisent autour de 60 000 unités depuis le T4 2023. Cependant, la

correction par rapport à 2022 est assez marquée, avec un recul de 41,1% des ventes en deux ans. Le délai moyen d'écoulement de l'encours de logements disponibles à la vente aux particuliers s'établit à 4,9 trimestres au T4 2024, contre 5,9 au T4 2022. Les prix sont assez stables en 2024, alors qu'ils étaient légèrement en recul en 2023.

### **Notre opinion**

Les taux d'intérêt à l'habitat (en moyenne, toutes maturités confondues et hors assurance) devraient se stabiliser, dans un contexte de concurrence entre les banques pour attirer de nouveaux clients qui serait contrebalancée par les tensions sur les taux OAT dix ans.

La poursuite de la désinflation, la progression du revenu disponible brut, le taux de chômage toujours bas par rapport aux années 2010 et l'ajustement des prix par les vendeurs favoriseront la légère reprise progressive des ventes dans l'ancien. La baisse des prix des logements anciens se poursuivra jusqu'à mi-2025, avant de repartir progressivement à la hausse, avec un retard sur la reprise des transactions.

La faiblesse des ventes de logements neufs persistera en l'absence de nouvelles mesures de soutien significatives.

- 1 | **Regain de pouvoir d'achat immobilier des ménages en 2024**
- 2 **Ancien : stabilisation de la correction des transactions**
- 3 **Neuf : déficit de logements et stabilisation des ventes de logements commercialisés par les promoteurs**
- 4 **Budget 2025 : une réponse partielle aux besoins du secteur immobilier**

# UN REGAIN DE POUVOIR D'ACHAT IMMOBILIER DES MÉNAGES EN 2024

## UN REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES EN HAUSSE

Afin de mesurer les évolutions du pouvoir d'achat des ménages, un nouvel indicateur a été développé : il mesure le nombre de mètres carrés qu'un ménage disposant d'un revenu moyen peut acheter, compte tenu des taux des crédits à l'habitat, du taux d'assurance, de la durée de l'emprunt, des prix des logements (anciens et neufs), du taux d'effort, des frais de notaire et du taux d'apport<sup>1</sup>.

### Revenu disponible brut des ménages en hausse

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages français a progressé de 4,5% sur un an en 2024, soutenu par une bonne tenue des salaires perçus (+3,8% sur un an en 2024), la progression des revenus de la propriété reçus, la hausse des prestations sociales (+6,1% sur un an en 2024) et la modération de l'évolution des impôts courants sur le revenu et le patrimoine versés par les ménages (+1,6% sur un an en 2024). En 2023, la hausse du RDB des ménages était de 8%, après 5,2% en 2022. Depuis fin 2002, date à laquelle l'indicateur de pouvoir d'achat immobilier débute, le RDB des ménages s'est apprécié de 87%, soit un taux de croissance annuel moyen de 3%.

### Évolution sur un an du revenu disponible brut annuel des ménages



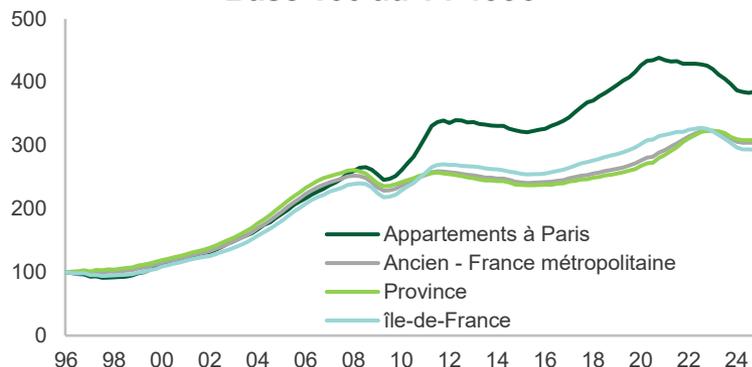
<sup>1</sup> Pour plus d'information sur la construction de l'indicateur, vous pourrez consulter la note méthodologique, à paraître en mai 2025.

Sources : Insee, Crédit Agricole S.A.

# UN REGAIN DE POUVOIR D'ACHAT IMMOBILIER DES MÉNAGES EN 2024

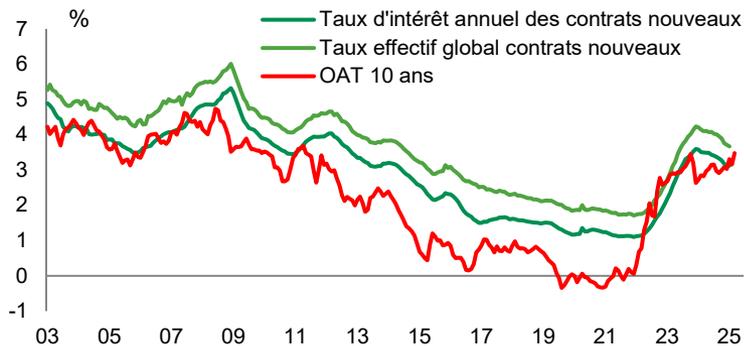
## PRIX DES LOGEMENTS ET CRÉDITS À L'HABITAT, DEUX COMPOSANTES PRINCIPALES DU POUVOIR D'ACHAT IMMOBILIER

Évolution des prix des logements  
Base 100 au T1 1996



Sources : Insee, Notaires de France, Crédit Agricole S.A./ECO

Taux d'intérêt sur les crédits habitat  
aux ménages



Sources : LSGE, Banque de France, Crédit Agricole S.A./ECO

### Poursuite de la baisse des prix des logements en 2024

L'indice de prix des logements (anciens et neufs) a reculé de 1,9% sur un an au T4 2024, après avoir baissé de 3,6% fin 2023. Si cet indice a en effet baissé en 2023 et en 2024, il a été orienté à la hausse entre 2002 et fin 2022. En considérant un prix au mètre carré d'un logement moyen de 1 000 € fin 2002, sa valeur serait de 2 112 € fin 2024, soit un taux de croissance moyen de 3,5% par an.

### Des taux de crédit à l'habitat en baisse continue en 2024

Après un pic à 3,6% atteint en décembre 2023, les taux d'emprunt (hors assurance) baissent progressivement pour s'établir à 3,14% en décembre 2024. Cette dynamique a deux explications. *Primo*, l'oscillation de l'OAT dix ans autour de 3% et la baisse du coût de la ressource pour les banques liée à l'assouplissement monétaire décidé par la Banque centrale européenne depuis septembre 2023. *Secundo*, les banques ont mené des politiques commerciales actives en baissant les taux auxquels elles prêtent afin d'attirer de nouveaux clients, le crédit à l'habitat étant un produit d'appel.

# REGAIN DE POUVOIR D'ACHAT IMMOBILIER DES MÉNAGES EN 2024

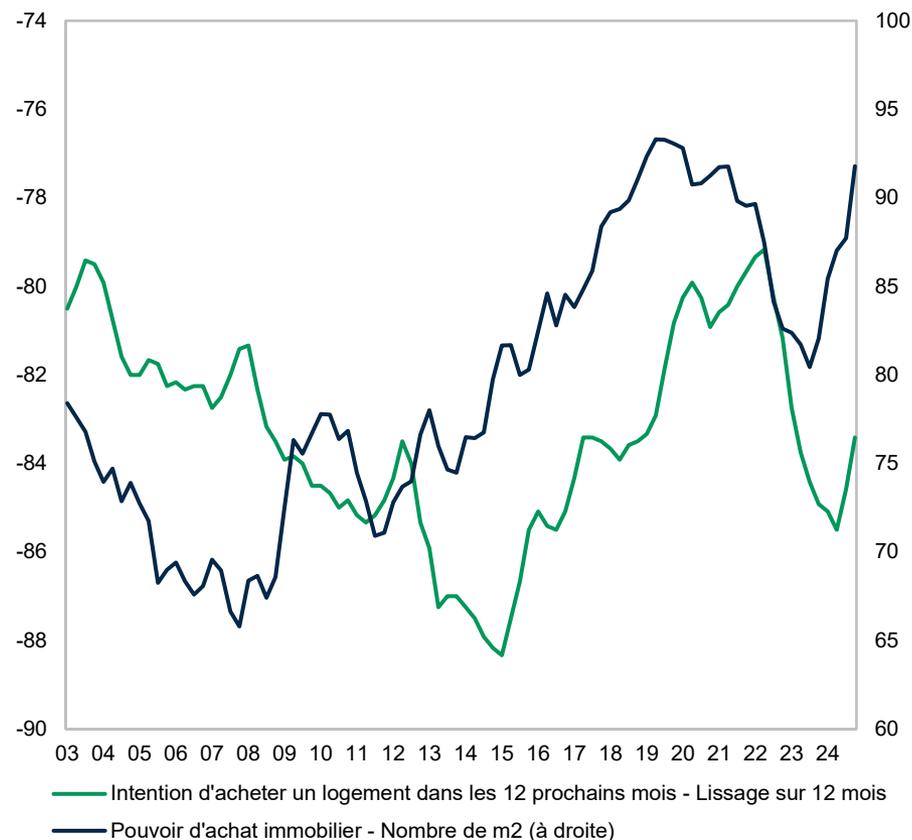
## APRÈS AVOIR ATTEINT UN PLUS BAS DEPUIS 2015 EN SEPTEMBRE 2023, LE POUVOIR D'ACHAT IMMOBILIER DES MÉNAGES S'EST APPRÉCIÉ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2024

### Amélioration du pouvoir d'achat immobilier en 2024

Selon notre nouvel indicateur, le dernier point bas du pouvoir d'achat immobilier a été atteint en septembre 2023. Entre septembre 2023 et décembre 2024, le nombre de mètres carrés qu'un ménage moyen peut acheter a augmenté de 11 m<sup>2</sup>, du fait de la hausse de 82 € de la mensualité moyenne qu'il peut déboursier, d'une baisse de 5% des prix des logements et de la détente de 22 points de base des taux de crédit à l'habitat sur la période. Le point haut avait, quant à lui, été atteint en juin 2019. Entre cette date et juin 2022 (début de l'appréciation des taux de crédits à l'habitat), le pouvoir d'achat immobilier a commencé à se dégrader, compte tenu de la hausse de 19,1% des prix des logements – et malgré la légère baisse (-4 pnb) des taux d'emprunt. Entre juin 2022 et septembre 2023, les prix des logements ont stagné (+0,7%), mais le renchérissement du coût du crédit à l'habitat (+168 points de base) et les gains de revenu disponible<sup>2</sup> par ménage (+103,9 €) ont fait plonger le pouvoir d'achat de 5,7 m<sup>2</sup> sur la période.

Cet indicateur entend mesurer les évolutions conjoncturelles de la demande d'achat de logements par les ménages. D'autres facteurs entrent également en jeu dans la décision ou non d'acquérir un bien pour un agent économique, par exemple la volonté de déménager ou d'investir dans l'immobilier locatif.

### Pouvoir d'achat immobilier et intention d'acheter un logement des ménages



Sources : Insee, Notaires de France, Banque de France, ACPR, CA S.A./ECO

<sup>2</sup> Le revenu disponible par ménage est obtenu en divisant le RDB par le nombre de ménages.

# SOMMAIRE

- 1 Regain de pouvoir d'achat immobilier des ménages
- 2 Ancien : stabilisation de la correction des transactions
- 3 Neuf : déficit de logements et stabilisation des ventes de logements commercialisés par les promoteurs
- 4 Budget 2025 : une réponse partielle aux besoins du secteur immobilier

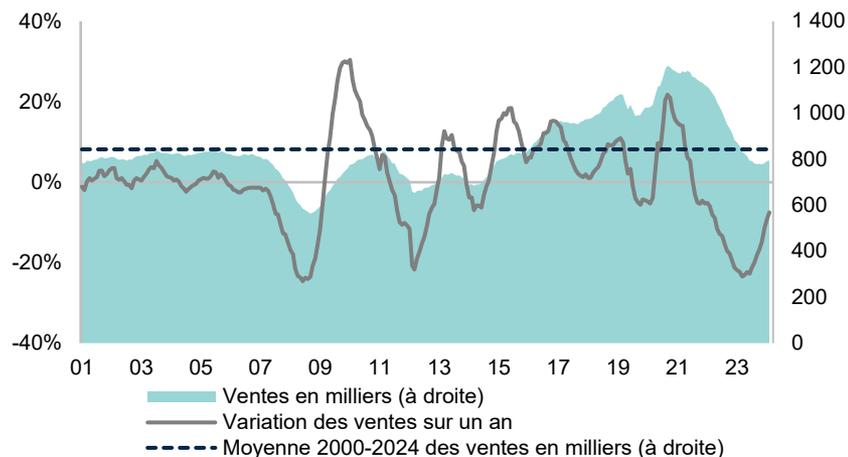
# ANCIEN : STABILISATION DE LA CORRECTION DES TRANSACTIONS

## UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE CORRECTION PUIS UNE STABILISATION

En 2024, le marché de l'ancien – qui représente près de 90% des ventes de logements – poursuit sa correction après deux années de baisse. Les transactions reculent de 9,2% en 2024, après un repli de 21,9% en 2023 et de 5,1% en 2022. Au premier semestre 2024, la correction s'est poursuivie : entre décembre 2023 et juillet 2024, les ventes annuelles ont reculé de 10,4%. Entre juillet et octobre, les transactions annuelles se sont stabilisées autour de 780 000 unités. Après avoir atteint un point bas en octobre 2024, avec 777 000 transactions sur un an, le nombre de ventes s'est établi à 792 000 sur l'ensemble de l'année 2024. En guise de comparaison, les ventes annuelles avoisinaient 1 176 000 unités en 2021, soit une baisse de 32,7 % en 3 ans.

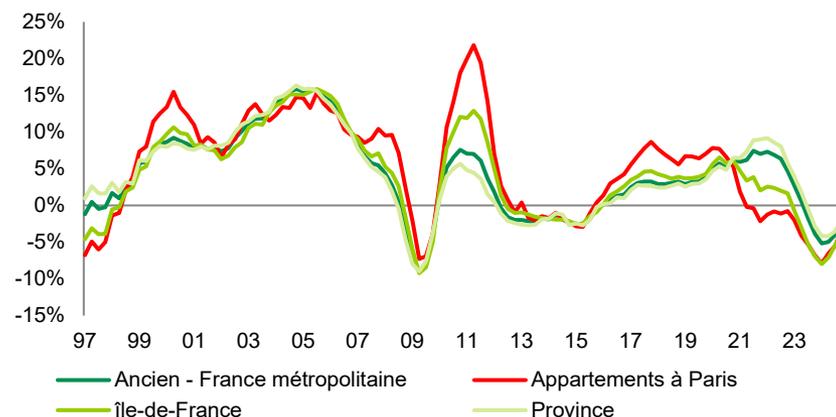
Les prix dans l'ancien ont reculé avec un retard sur les transactions : -2,1% en 2024, après -3,9% en 2023. Si la baisse des prix s'est poursuivie en 2024, elle a été atténuée par rapport à 2023 du fait de la stabilisation des transactions. Le décalage entre la baisse des transactions et celle des prix s'explique par la résistance à la baisse des prix qui peut s'observer lorsque la demande diminue dans les cycles immobiliers. Ce phénomène est lié à l'existence d'un « effet de cliquet », qui constitue un frein à l'ajustement du marché : les propriétaires vendeurs non-contraints reportent la mise en vente de leurs biens lors d'une phase de baisse. Cet attentisme s'explique par le fait que les vendeurs souhaitent vendre à des prix plus élevés, car ils anticipaient une poursuite de la hausse du marché. Ce mécanisme est renforcé par l'aversion psychologique des vendeurs à accepter des pertes. Une fois un temps d'adaptation passé, les vendeurs ajustent donc leurs prix à la baisse.

### Vente de logements anciens



Sources : CGEDD, Notaires de France, Crédit Agricole S.A.

### Prix dans l'ancien



Sources : Insee, Notaires de France, Crédit Agricole S.A.

# SOMMAIRE

- 1 Regain de pouvoir d'achat immobilier des ménages
- 2 Ancien : stabilisation de la correction des transactions
- 3 Neuf : déficit de logements et stabilisation des ventes de logements commercialisés par les promoteurs
- 4 Budget 2025 : une réponse partielle aux besoins du secteur immobilier

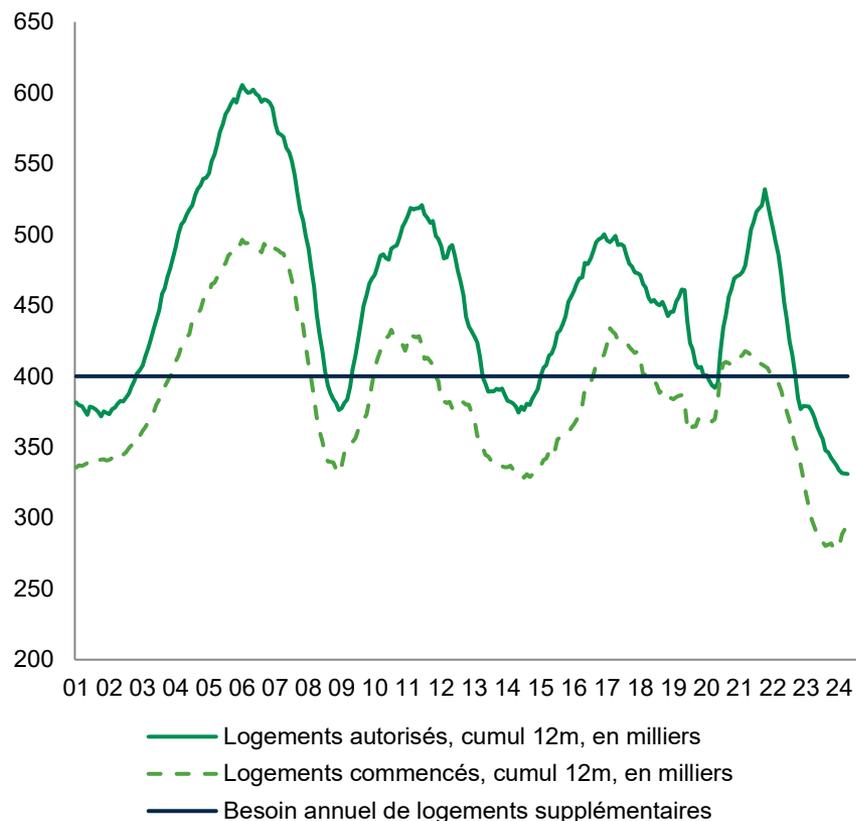
# STABILISATION DES VENTES DE LOGEMENTS COMMERCIALISÉS PAR LES PROMOTEURS ET DÉFICIT DE LOGEMENTS

## UN DÉFICIT STRUCTUREL DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN FRANCE

Les autorisations de logements et les mises en chantier sont des indicateurs avancés de la production de logements neufs. Après avoir baissé de 23,4% en 2023, les autorisations ont reculé de 12,3% en 2024 pour atteindre 331 800 sur l'année (contre 463 900 par an en moyenne historique entre 2001 et 2020). Concernant les mises en chantier, elles sont en repli depuis 2022 (-4% sur l'année). En 2023 et 2024, leur contraction s'est donc poursuivie (-22,9% et -5,5%, respectivement). Ainsi, sur l'année 2024, 290 800 logements ont été commencés, un niveau en-deçà à la moyenne historique entre 2001 et 2020 de 396 200 unités par an.

Dans un contexte de hausse des taux généralisée entre mi-2022 et fin 2023 et de faible élasticité des prix des logements neufs par rapport à la demande, les constructeurs ont anticipé une baisse des achats de logements. Si la lente décline des taux de crédit à l'habitat constatée tout au long de 2024 est un facteur de re-solvabilisation des ménages, les gains de pouvoir d'achat ne sont pas suffisants pour améliorer les anticipations des constructeurs. Pourtant, l'offre de logements est structurellement insuffisante en France. Entre 300 000 et 400 000 logements supplémentaires par an doivent être construits d'ici à 2030 afin de combler le phénomène de « desserrement des ménages » (ou décohabitation), causé par le vieillissement de la population et l'augmentation des divorces.

**Autorisations, mises en chantier  
et besoin de construction en logements**



Sources : Ministère de l'Écologie, Crédit Agricole S.A.

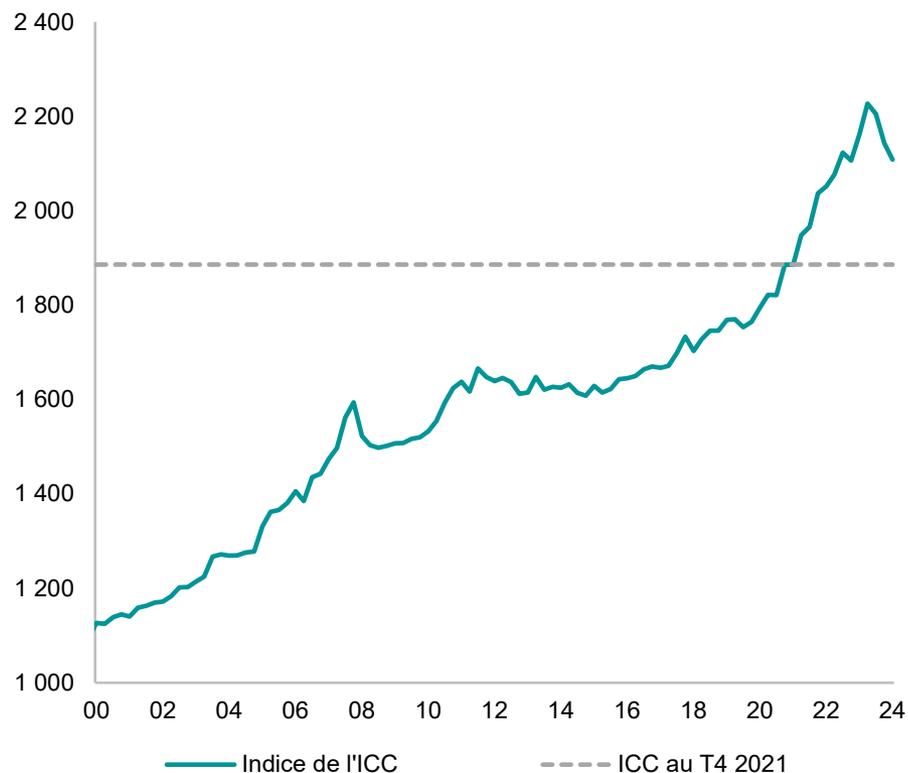
# STABILISATION DES VENTES DE LOGEMENTS COMMERCIALISÉS PAR LES PROMOTEURS ET DÉFICIT DE LOGEMENTS DES CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES COÛTS DE CONSTRUCTION

La période de forte inflation a eu un impact sur les coûts de construction. En effet, l'indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC) a augmenté de 18,1% entre le T4 2021 et le T1 2024. Une légère baisse de l'indice a eu lieu depuis lors, mais l'indicateur reste au-dessus de son niveau d'avant 2022.

À ces éléments conjoncturels, qui ne sont pas de nature à favoriser l'augmentation de l'offre de logements, s'ajoutent des contraintes réglementaires. La mise en place de dispositifs visant à réduire l'impact environnemental (limitation des émissions de gaz à effet de serre et protection de l'environnement) sont également des facteurs de renchérissement des coûts de construction des bâtiments neufs :

- La réglementation environnementale 2020 (« RE 2020 ») élargit les obligations en matière de prise en compte des consommations d'énergie et d'émission de GES à toutes les étapes de la vie du bâtiment.
- La loi Climat et résilience adoptée en 2021 a introduit un objectif d'ici à 2050 de zéro artificialisation nette des sols afin de limiter l'étalement urbain : toute nouvelle construction devra être compensée par une rénovation ou une re-naturalisation d'espaces artificialisés ailleurs. Ce dispositif va freiner la consommation d'espaces naturels et agricoles qui auraient été pu être utilisés pour la construction de logements neufs. Ainsi, un renchérissement du foncier est à prévoir du fait de la limitation des terres constructibles et de la hausse de la pression sur le foncier disponible, notamment dans les zones tendues.

## Coûts de construction des immeubles à usage d'habitation (ICC)



Sources : Insee, Crédit Agricole S.A.

# DANS L'ANCIEN, LA CORRECTION DES TRANSACTIONS S'EST STABILISÉE

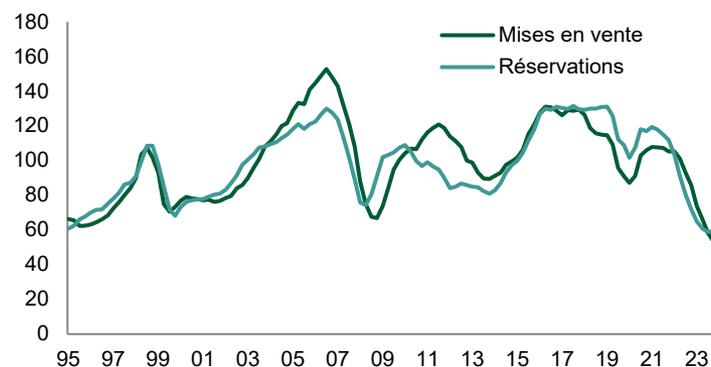
## RÉSERVATIONS ET PRIX DES LOGEMENTS NEUFS

Les réservations de logements neuf promoteur, après un recul de 36,9% en 2022 et de 13,5% en 2023, baissent de 6,7% en 2024. Alors qu'elles s'élevaient à 103 200 unités en 2022, elles ont atteint 65 000 en 2023 et 60 000 en 2024.

Les prix des logements neufs vendus par les promoteurs ont légèrement baissé en 2023 : le recul a été de 0,7%. Face à la baisse de la demande d'achat de logements des ménages, les entreprises de promotion immobilière ont en effet ajusté leurs prix. La compression de leurs marges a été d'autant plus difficile que les coûts de construction ont fortement augmenté dans le sillage de l'épisode de forte inflation et de rattrapage salarial qui a suivi. Elles ont également mis en place des incitations – financières ou non – pour attirer de potentiels acquéreurs, notamment parmi les primo-accédants : prise en charge des frais de notaire (même si ces frais sont de 4% maximum dans le neuf, contre 8% dans l'ancien), proposition d'équipements additionnels dans les logements commercialisés, accompagnements personnalisés dans la constitution du dossier de financement...

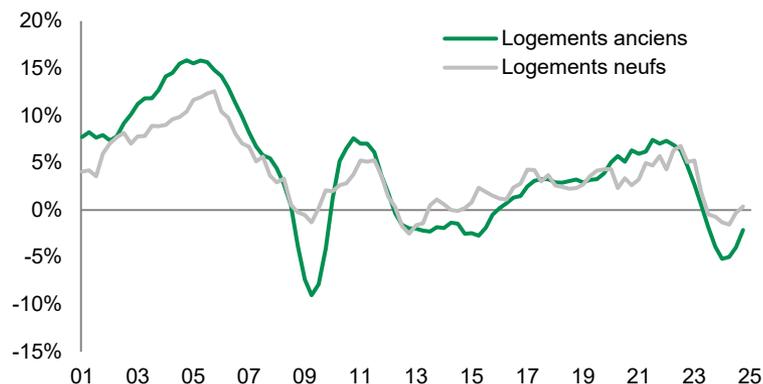
Le budget adopté en janvier entend répondre à certaines problématiques structurelles rencontrées par le secteur de la construction de logements. Les effets d'annonce ne doivent cependant pas cacher l'impact marginal des dispositifs qui concernent spécifiquement l'immobilier.

### Mises et vente et réservations de logements neufs



Sources : Ministère de la Transition écologique, CA S.A.

### Prix des logements neufs et anciens



Sources : Insee, Notaires de France, Crédit Agricole S.A.

# SOMMAIRE

- 1 Regain de pouvoir d'achat immobilier des ménages
- 2 Ancien : stabilisation de la correction des transactions
- 3 Neuf : déficit de logements et stabilisation des ventes de logements commercialisés par les promoteurs
- 4 Budget 2025 : une réponse partielle aux besoins du secteur immobilier

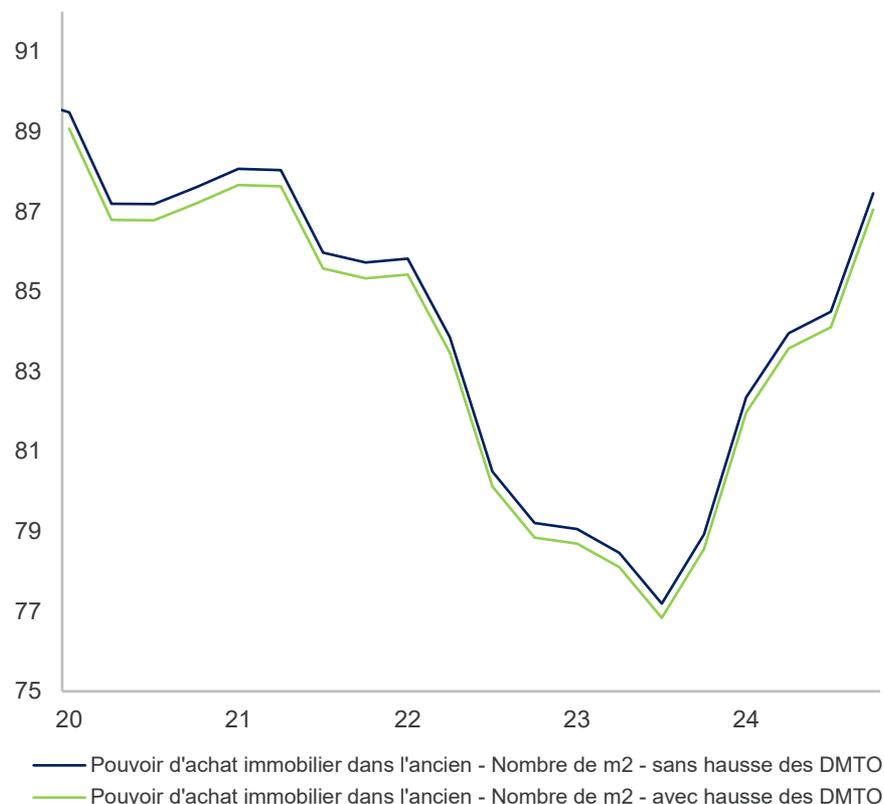
# UN BUDGET 2025 QUI NE RÉPOND QUE PARTIELLEMENT AUX BESOINS DU SECTEUR IMMOBILIER

## MESURES AFFECTANT UNIQUEMENT LE MARCHÉ DE L'ANCIEN

Si la censure du gouvernement Barnier mi-décembre a retardé les clarifications nécessaires sur les mesures qui concernent le secteur du logement, le budget 2025 a bien été adopté en janvier. Les dispositions qui y figurent concernant le logement devraient cependant n'avoir qu'un effet limité sur les transactions immobilières.

La mesure qui touche exclusivement le marché résidentiel ancien est la possibilité laissée aux départements d'augmenter les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 4,5% à 5% entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2028. Pour un achat de 300 000€, les frais de notaires supplémentaires dont un ménage devra s'acquitter sont donc de 1 500€. La perte de pouvoir d'achat immobilier est estimée en moyenne à 0,4 m<sup>2</sup> comparativement à une situation où les DMTO étaient restés constants. L'impact de cette mesure pour l'achat d'un logement ancien est donc assez marginal, d'autant plus qu'elle ne concerne pas les primo-accédants. Pour rappel, entre 2017 et 2024, ceux-ci représentaient entre 42,8% et 53,4% de la production de crédits à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale.

### Pouvoir d'achat immobilier des ménages dans l'ancien avec et sans la hausse des DMTO<sup>3</sup>



Sources : Insee, Notaires de France, Banque de France, ACPR, CA S.A./ECO

<sup>3</sup> Scénario théorique qui répond à la question suivante : que se serait-il passé sur le pouvoir d'achat immobilier des ménages si les DMTO avaient été de 0,5 point de pourcentage supérieurs entre 2020 et 2024 ?

# UN BUDGET 2025 QUI NE RÉPOND QUE PARTIELLEMENT AUX BESOINS DU SECTEUR IMMOBILIER

## MESURES AFFECTANT UNIQUEMENT LE MARCHÉ DU NEUF

Trois mesures devraient entraîner des conséquences spécifiques sur le marché des logements neufs :

- L'**extension du prêt à taux zéro (PTZ)** à l'ensemble du territoire et à tous les logements neufs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 devrait relancer à la marge la demande de logements neufs. Les maisons neuves seront désormais éligibles, alors qu'elles avaient été exclues du dispositif en avril 2024. Plus précisément, le PTZ continuera de couvrir entre 20% et 50% du crédit pour les projets d'achat d'un logement collectif, tandis qu'il sera limité à 10 à 30% de l'emprunt pour les logements individuels.
- Un dispositif fiscal qui concerne les potentiels acquéreurs d'une résidence principale dans le neuf. La loi de finances pour 2025 inclut en effet une **exonération de droits de succession jusqu'à 100 000 € par donateur**, plafonnée à 300 000 € par bénéficiaire (enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant, nièce, neveu), pour faciliter l'achat de résidences principales. Les bénéficiaires doivent néanmoins conserver le bien pendant cinq ans, qu'il soit utilisé comme résidence principale ou bien loué. Le bien immobilier pourra être donné en location, à condition que le locataire y établisse sa résidence principale et qu'il ne fasse pas partie du même foyer fiscal que le bénéficiaire de la donation. Si l'impact d'une telle mesure est difficile à évaluer, elle devrait très légèrement jouer en faveur de la demande de logements neufs en augmentant l'apport de certains primo-accédants.
- L'**extinction fin 2024 du dispositif Pinel** constitue au contraire un frein à la demande de logements neufs et à l'offre de logements en location.

Ce dispositif offrait une déduction fiscale aux acquéreurs de logements neufs ou rénovés destinés à la location réglementée à des ménages modestes. Dans un rapport sorti en septembre 2024, la Cour des Comptes tente d'évaluer ce dispositif. Si l'impact du Pinel est difficile à mesurer précisément, il aurait indéniablement permis d'augmenter l'acquisition de logements neufs par les ménages. D'après les données fiscales analysées par l'Institution, les logements achetés l'ont principalement été en VEFA (64% des liasses analysées) : il aurait ainsi favorisé des opérations immobilières qui n'auraient pas été enclenchées ou auraient été mises en œuvre moins rapidement sans l'existence de cette aide. Plus généralement, la Cour des Comptes admet que le dispositif a été plutôt efficace pour répondre aux besoins de logement exprimés par les ménages modestes bénéficiaires. Pourtant, elle formule deux critiques principales :

- L'absence d'objectifs chiffrés ou de données précises et fiables rend difficile l'évaluation de ses effets.
- Si le dispositif contribue effectivement à l'augmentation de l'offre de logements intermédiaires, cet effet n'est que temporaire et ne dure que le temps de la déduction fiscale. Ainsi, une solution serait d'inscrire le statut locatif des logements intermédiaires dans un temps plus long en regard de l'avantage fiscal consenti par l'État. Ce maintien dans le parc locatif intermédiaire des logements ainsi aidés permettrait d'offrir un volume plus important de locations abordables dans l'équilibre du parc résidentiel.

# CONSULTEZ NOS DERNIÈRES PARUTIONS EN ACCÈS LIBRE SUR INTERNET

Date	Titre	Thème
08/04/2025	<a href="#">France – Le nombre d'entreprises économiquement actives bondit de 42% entre 2014 et 2022</a>	France
08/04/2025	<a href="#">Asie – Le tsunami Trump a frappé</a>	Asie
07/04/2025	<a href="#">Liberation day – Premières conclusions</a>	Monde
07/04/2025	<a href="#">Union européenne – Le D-Day d'une réciprocité arbitraire</a>	Union européenne
04/04/2025	<a href="#">Monde – Scénario 2025-2026 : le temps des paris</a>	Monde
04/04/2025	<a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a>	Monde
03/04/2025	<a href="#">Indonésie : le décrochage des marchés, signal d'une économie en plein doute</a>	Asie
03/04/2025	<a href="#">Moyen-Orient – Viens à la maison ! La course aux IDE dans le Golfe</a>	Moyen-Orient
02/04/2025	<a href="#">Espagne – Le plan de relance toujours en retard</a>	Zone euro
02/04/2025	<a href="#">Royaume-Uni – Une déclaration du printemps douloureuse pour les souffrants</a>	Royaume-Uni
31/03/2025	<a href="#">France – Un déficit public un peu inférieur à ce qui était prévu en 2024, mais toujours trop élevé</a>	France
28/03/2025	<a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a>	Monde
27/03/2025	<a href="#">Chine : le changement de discours des autorités sera-t-il suffisant pour raviver la confiance ?</a>	Asie
25/03/2025	<a href="#">Énergies renouvelables – 2024, une année marquée par le ralentissement de l'éolien terrestre contrairement à l'éolien flottant qui retrouve espoir</a>	France - Énergies
24/03/2025	<a href="#">Parole de banques centrales – La BOE a gardé ses taux inchangés en mars, face à l'intensification des incertitudes</a>	Royaume-Uni
21/03/2025	<a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a>	Monde
20/03/2025	<a href="#">France : un peu moins de croissance et d'inflation en 2025 et 2026, selon la Banque de France</a>	France
19/03/2025	<a href="#">Brésil – Inflation en hausse, croissance prête à décélérer</a>	Amérique latine
18/03/2025	<a href="#">Union européenne – L'excédent commercial en biens vis-à-vis des États-Unis s'accroît en 2024</a>	Union européenne
14/03/2025	<a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a>	Monde

IHADDADEN Juba

+33 1 57 72 42 55 

juba.ihaddaden@credit-agricole-sa.fr



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**

POUR CONSULTER OU VOUS ABONNER  
À NOS PUBLICATIONS SUR INTERNET :  
<http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

Nos publications économiques non confidentielles sont également accessibles sur l'application « Études Eco » disponible sur [l'App Store](#) et sur [Google Play](#)

**Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe**  
12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

**Directeur de la Publication :** Isabelle Job-Bazille - **Rédacteur en chef :** Armelle Sarda

**Documentation :** pauline Michaud – **Statistiques :** Datalab ECO

**Secrétariat de rédaction :** Fabienne Pesty

Contact: [publication.eco@credit-agricole-sa.fr](mailto:publication.eco@credit-agricole-sa.fr)

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.